

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS VENDARGUES

Séance du mercredi 12 avril 2023

Présents : M. Guy LAURET - Mme Christine OLIVA - M. Laurent TEISSIER - M. Jean-Claude SALAS - Mme Pierrette ARNIER - Mme Valérie JUNILLON - M. Claude RENAUDIN - Mme Paule JAUME - Mme Céline CLOTET - Mme Christelle MUSICCO

Représentés :

Excusés :

Absents : Mme Valérie BONIOL-ALDIE - Mme Josy BELMONTE - M. Jean-Claude VENDEIX

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Valérie JUNILLON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19H05.

Question N°1 - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité

Question n°	Objet
1	Adoption de l'ordre du jour
2	Adoption du P.V. de la séance du 20/03/2023
3	Compte de gestion 2022
4	Compte Administratif 2022 et affectation des résultats
5	Budget primitif 2023
6	Subvention « Association les restaurants du Cœur – Relais du Cœur de l'Hérault » - exercice 2023
7	Subvention « Association Espace Renaissance » - exercice 2023
8	Subvention « Secours Catholique Caritas » - exercice 2023
9	Subvention « FNATH – Association des accidentés de la vie » - exercice 2023
10	Questions diverses

Question N°2 - Adoption du PV de la séance du 20/03/2023 :

Adoption à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 20 mars 2023.

Question N°3 – Compte de gestion 2022

Monsieur Guy LAURET rapporte l'affaire ;

Le conseil d'administration doit se prononcer sur les comptes remis par le responsable du Service de Gestion Comptable Métropole.

Vu le Compte de Gestion rendu par le comptable du SGC Métropole, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2021 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2022,

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2022 établi au regard du compte susmentionné,

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice,

Je vous propose :

1°) de statuer sur la situation comptable à la date du 31 décembre 2022 et d'admettre les recettes et les dépenses, pour les sommes suivantes :

	Résultats de clôture 2021	Part affectée à l'Investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	3.272,14 €		-1.416,17 €	1.955,97€
Fonctionnement	41.629,94 €	0 €	-7.565,30 €	34.064,64 €
Total	45.002,08 €	0 €	-8.981,47 €	36.020,61 €

2°) de statuer sur les opérations de l'exercice 2022, période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et d'admettre les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice, égaux à ceux du Compte Administratif du Président qui présente le résultat global de clôture suivant :
+ 36.020,61 €

3°) de bien vouloir en conséquence, émettre un avis favorable au Compte de Gestion du comptable du SGC Métropole pour l'exercice 2022.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Question N°4 – Compte Administratif 2022 et affectation des résultats

Monsieur le Président quitte la séance, et ne prend part ni aux débats, ni au vote, IL donne la présidence à Madame Christine OLIVA, élue par l'assemblée.

Madame Christine OLIVA rapporte l'affaire ;

Vu la délibération n° 07/2023 du 12 avril 2023 adoptant le compte de gestion 2022,

Je vous propose d'adopter le compte administratif 2022 conforme aux écritures du compte de gestion.

Ces documents s'établissent comme suit :

Résultats d'exercices :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 055,83	60 817,95
Dépenses	2 472,00	68 383,25
Résultat d'exercice	- 1 416,17	- 7 565,30

Résultats de clôture :

	RESULTAT DE CLOTURE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2022	RESULTAT D'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
INVESTISSEMENT	3 372,14	0,00	-1 416,17	1 955,97
FONCTIONNEMENT	41 629,94	0,00	-7 565,30	34 064,64
TOTAL	45 002,08	0,00	-8 981,47	36 020,61

Je vous propose de reprendre les excédents au budget primitif 2023, chapitre 001 et 002 comme suit :

- 001 RI : 1.955,97 €
- 002 RF : 34.064,64 €

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Question N°5 - Budget primitif 2023

Monsieur Guy LAURET rapporte l'affaire ;

Je vous propose d'adopter le Budget Primitif 2023, voté par chapitre, qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 94.064,64 €
- Section d'investissement : 4.545,97 €

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Question N°6 – Subvention « Association les restaurants du Cœur – Relais du Cœur de l’Hérault » - exercice 2023

Monsieur Guy LAURET rapporte l’affaire ;

Nous sommes saisis d’une demande de subvention par l’association les Restaurants du Cœur - Relais du Cœur de l’Hérault.

Il est proposé d’octroyer, pour l’exercice 2023, une subvention de **2.000 € (deux Mille Euros)** à cette association.

Le conseil d’administration, **à l’unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°7 – Subvention « Association Espace Renaissance » - exercice 2023

Monsieur Guy LAURET rapporte l’affaire ;

Nous sommes saisis d’une demande de subvention par l’Association Espace Renaissance.

Il est proposé d’octroyer, pour l’exercice 2023, une subvention de 1.250 € (Mille deux cent cinquante Euros) à cette association.

C’est la première fois que cette association nous sollicite.

Elle est installée dans la zone industrielle de Vendargues et agit surtout en faveur des enfants, notamment avec la création de maisons des parents pour les familles lors des hospitalisations des enfants.

Le conseil d’administration, **à l’unanimité**, adopte cette question.

Question N°8 – Subvention « Secours Catholique Caritas » - exercice 2023

Monsieur Guy LAURET rapporte l’affaire ;

Nous sommes saisis d’une demande de subvention par le Secours Catholique.

Il est proposé d’octroyer, pour l’exercice 2023, une subvention de 1.400 € (Mille quatre cents Euros) à cette association.

Le conseil d’administration, **à l’unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°9 – Subvention « FNATH – Association des accidentés de la vie » - exercice 2023

Monsieur Guy LAURET rapporte l’affaire ;

Nous sommes saisis d’une demande de subvention par la FNATH – Association des Accidentés de la vie.

Il est proposé d’octroyer, pour l’exercice 2023, une subvention de 1.100 € (Mille cent Euros) à cette association.

Le conseil d’administration, **à l’unanimité**, adopte cette question

Question N°10 – Questions diverses

Pas de questions diverses

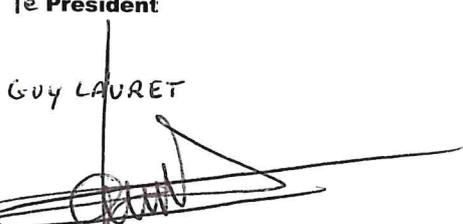
La séance est levée à 20h10.

*

Procès-Verbal adopté en séance du 16 Octobre 2023

le Président

Guy LAURET



Mis en ligne le

Mis en ligne le 20/10/23

La (le) Secrétaire,

Mme Celine CLOTET

